

L'actu du jour

La France, un pays sous surveillance

L'état d'urgence a été déclaré en France depuis les attentats du mois de novembre 2015 à Paris. Après l'attentat de Nice, le 14 juillet dernier, le gouvernement a décidé de le maintenir. Dans la rue et les lieux publics, tu peux voir de nombreux policiers et militaires assurer la sécurité.



Des militaires surveillent l'entrée d'une gare à Lyon dans le cadre du plan Vigipirate. (© Bony/Sipa)

C'est quoi, l'état d'urgence ?

Les attentats du 13 novembre 2015, à Paris, ont poussé le gouvernement à prendre une décision exceptionnelle : **la mise en place de l'état d'urgence**. C'est un dispositif spécial utilisé lorsque le pays est menacé. Il donne **plus de pouvoirs aux services de renseignements et à la police** pour faire avancer rapidement les enquêtes et assurer la sécurité des Français.

- La police peut par exemple **obliger un individu à rester chez lui**, si l'on pense qu'il prépare un attentat ou qu'il aide des terroristes.
- Les policiers ont aussi le droit de fouiller des maisons, **sans l'autorisation d'un juge**, alors que c'est obligatoire en temps normal.

Qui assure la sécurité du pays ?

- Depuis que l'état d'urgence est déclaré de nombreux policiers marchent dans les rues avec leurs armes. **Ils surveillent tous les lieux où il y a beaucoup de monde** : les places, les grands magasins, les stades, etc.

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le gouvernement a décidé de prolonger l'état d'urgence de 6 mois après l'attentat de Nice qui a fait 85 morts et de nombreux blessés.

- Mais les policiers ne sont pas seuls. **10 000 militaires sont aussi mobilisés** sur tout le territoire français. Dans le cadre du plan Vigipirate, les militaires ont été appelés en renfort pour aider les policiers et surveiller certains lieux sensibles comme les lieux de culte, les écoles, les complexes sportifs, les aéroports et tous les lieux touristiques.
- Bien qu'ils ne soient pas policiers ou militaires, **les agents de la SNCF et du métro parisien ont maintenant le droit de fouiller les passagers et les bagages**. Si une personne refuse d'être fouillée, ils peuvent lui interdire de monter à bord du train.

Qui sont les réservistes ?

Les militaires et les policiers sont des professionnels. Assurer la sécurité de la population est leur métier. Mais **des civils peuvent aussi les aider** et donner de leur temps en proposant leur candidature pour être réservistes. **Les réservistes sont des volontaires qui s'engagent pour une durée de 1 à 5 ans**. Pour appartenir à « la réserve », il faut suivre une formation et être âgé d'au moins 17 ans. Les réservistes sont ensuite appelés **quelques jours dans l'année** pour venir aider les policiers et les militaires, en surveillant certains lieux.

Les frontières sont-elles surveillées ?

Jusqu'au mois de novembre 2015, il n'y avait plus de contrôles aux frontières. Avant cela on pouvait aller en Europe, en Espagne ou en Allemagne par exemple, sans être contrôlé par les douaniers. Depuis que la France est mise en état d'urgence, **il peut y avoir, de nouveau, des contrôles aux frontières**. Les policiers ont le droit d'empêcher une personne suspecte d'entrer ou de sortir du pays.

L'état d'urgence a été **prolongé** par le gouvernement après l'attentat de Nice, le 14 juillet.

Ces différentes mesures vont donc continuer à être appliquées **pendant encore 6 mois, jusqu'en janvier 2017**.

Pascal Marie

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)